



**HAL**  
open science

# Les cénotaphes, des tombes parmi d'autres ? Étude des cas des nécropoles de mer Noire

Laura Favreau

► **To cite this version:**

Laura Favreau. Les cénotaphes, des tombes parmi d'autres ? Étude des cas des nécropoles de mer Noire. Lungu Vasilica; Robu Adrian. Pratiques culturelles et dynamiques religieuses entre le Pont-Euxin et la mer Égée dans l'Antiquité, Editura Istros Muzeul Brăilei „Carol I”, pp.95-115, 2022, Bibliothèque de l'institut d'études sud-est européennes 19, 978-606-654-496-2. hal-04197129

**HAL Id: hal-04197129**

**<https://hal.science/hal-04197129>**

Submitted on 31 Oct 2023

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Pratiques culturelles et dynamiques religieuses  
entre le Pont-Euxin et la mer Égée dans l'Antiquité

---

Collection dirigée par  
ANDREI PIPPIDI, ANDREI TIMOTIN  
et DANIEL CAIN

ACADÉMIE ROUMAINE

---

INSTITUT D'ÉTUDES SUD-EST EUROPÉENNES

**Pratiques culturelles et dynamiques religieuses  
entre le Pont-Euxin et la mer Égée  
dans l'Antiquité**

Actes de la session organisée dans le cadre du XII<sup>e</sup> Congrès  
international d'études sud-est européennes  
(Bucarest, 2-6 septembre 2019)

Volume édité par

VASILICA LUNGU et ADRIAN ROBU



EDITURA ISTROS A MUZEULUI BRĂILEI „CAROL I”

---

BRĂILA, 2022

DTP: Rozalia Pîrlitu

**Descrierea CIP a Bibliotecii Naționale a României**  
**Pratiques culturelles et dynamiques religieuses entre le**  
**Pont-Euxin et la mer Égée dans l'Antiquité : Actes de**  
**la session organisée dans le cadre du XIIe Congrès**  
**international d'études sud-est européennes (Bucarest,**  
**2-6 septembre 2019) /** volume édité par Vasilica Lungu et  
Adrian Robu. - Brăila : Editura Istros a Muzeului Brăilei  
"Carol I", 2022  
Conține bibliografie  
ISBN 978-606-654-496-2

I. Lungu, Vasilica (ed.)  
II. Robu, Adrian (ed.)

94

© Toate drepturile asupra prezentei ediții sunt rezervate Editurii Istros a Muzeului Brăilei „Carol I” și ISSEE.

## LES CÉNOTAPHES, DES TOMBES PARMIS D'AUTRES ? ÉTUDE DES CAS DES NÉCROPOLES DE MER NOIRE\*

*Laura Favreau*

Dans les sociétés grecques de l'Antiquité, accomplir les rites funéraires est primordial pour que le défunt passe dans le monde des morts et ne revienne pas hanter les vivants. Or, les circonstances de certains décès peuvent conduire à la disparition du corps ou à le rendre inaccessible à ceux à qui il revient d'accomplir ces rites. Même en l'absence de son corps, des rites peuvent tout de même être accomplis pour le défunt : la pratique d'ériger un cénotaphe pour un disparu ou pour un mort dont on ne dispose pas du corps est attestée dans les textes. Déjà, dans les épopées homériques, Athéna propose à Télémaque d'ériger un cénotaphe pour son père s'il apprend sa disparition, et Ménélas en construit un lors d'une escale en Égypte pour Agamemnon assassiné<sup>1</sup>.

Si cet usage apparaît dans les témoignages littéraires, l'identification des cénotaphes parmi les vestiges archéologiques n'est pas toujours aisée. En effet, le cénotaphe, du grec κενός, « vide », et τάφος, « la tombe », se définit comme une tombe sans corps. Mais cette définition par l'absence rend par là même difficile l'identification des cénotaphes. Qu'est-ce qui distingue un cénotaphe d'une tombe ? Comment peut-on repérer les cénotaphes ?

Lors de fouilles anciennes, les archéologues n'ont pas toujours prêté attention à la présence ou non de restes humains dans ce qui était identifié comme des sépultures ou des dépôts funéraires. Les fouilles de nécropoles en mer Noire qui ont fait récemment l'objet de publications, notamment à Apollonia du Pont, à Panskoyé en Chersonèse Taurique (actuelle Crimée), à Istros ou à Orgamè, ont mis au jour un certain nombre de cénotaphes et permettent de jeter un regard nouveau sur ce type de monument.

Nous aimerions esquisser dans cette étude les caractéristiques archéologiques des cénotaphes telles qu'on peut les déduire de l'étude de ceux qui ont été identifiés, en nous appuyant sur les monuments découverts sur les rivages de la mer Noire et datés de l'époque archaïque à la fin de l'époque hellénistique, tout en proposant des parallèles avec d'autres régions du monde grec. Nous

---

\* Cet article est en partie issu d'une thèse de doctorat soutenue en 2021 à Sorbonne Université.

<sup>1</sup> Homère, *Odyssée*, I, 287-292 ; IV, 581-584.

tenterons de dessiner en même temps les critères qui permettent d'identifier un cénotaphe, notamment par rapport à une tombe ou à un dépôt funéraire et d'observer les caractéristiques des cénotaphes, en comparaison avec les tombes contenant un corps, dans un va et vient méthodologique entre observation de ces caractéristiques et esquisse de critères d'identification.

Par l'observation des caractéristiques matérielles des cénotaphes, nous tenterons également de déterminer si les cénotaphes étaient considérés par les Anciens comme des sépultures à part entière en dépit de l'absence du corps du défunt. La question est en effet posée par les Modernes : la définition de la « sépulture » donnée en 1988 par J. Leclerc et J. Tarrête dans le *Dictionnaire de la Préhistoire* dirigé par A. Leroi-Gourhan met la présence de la dépouille du défunt au centre de cette notion :

Lieu où ont été déposés les restes d'un ou plusieurs défunts, et où il subsiste suffisamment d'indices pour que l'archéologue puisse déceler dans ce dépôt la volonté d'accomplir un geste funéraire ; de manière plus restrictive, structure constituée à l'occasion de ce geste funéraire<sup>2</sup>.

Cette définition met au cœur même de la notion de sépulture la présence des restes du défunt, mais elle souligne également l'importance du lieu et de l'intentionnalité du dépôt. Sans restes humains, les cénotaphes peuvent-ils alors être considérés comme des sépultures ?

Revenant sur cette définition, B. Boulestin et H. Duday en proposent une nouvelle, au centre de laquelle ils placent les funérailles, sans lesquelles la sépulture ne peut se concevoir : « lieu consacré par des funérailles, où ont été déposés les restes d'un ou plusieurs défunts »<sup>3</sup>. Peut-on ne retenir que la première partie de cette définition et l'appliquer au cénotaphe, pour le définir comme le lieu consacré à un défunt par des funérailles ?

L'observation des vestiges archéologiques des cénotaphes permettra peut-être, dans une forme d'« archéologie du rite » (selon l'expression de J. Scheid<sup>4</sup>), d'approcher les rites qui y étaient accomplis et donc de déterminer s'ils étaient considérés comme des sépultures à part entière.

---

<sup>2</sup> J. Leclerc et J. Tarrête, « Sépulture », dans A. Leroi-Gourhan (éd.), *Dictionnaire de la préhistoire*, Paris, 1994, p. 1002-1003.

<sup>3</sup> B. Boulestin et H. Duday, « Ethnologie et archéologie de la mort : de l'illusion des références à l'emploi d'un vocabulaire », dans C. Mordant et G. Depierre (éd.), *Les pratiques funéraires à l'âge du Bronze en France : actes de la table ronde de Sens-en-Bourgogne, Yonne*, Paris, 2005, p. 21-23.

<sup>4</sup> J. Scheid, « Pour une archéologie du rite », *Annales (HSS)* 55, 3, 2000, p. 615-622.

### L'absence d'ossements

La définition du cénotaphe comme tombe sans corps invite à considérer comme premier critère pour identifier un cénotaphe l'absence d'ossements humains dans un monument ou une structure à l'apparence d'une tombe. C'est ainsi l'absence de toute trace de restes humains qui a fait supposer un cénotaphe dans la tombe M1 du tumulus K32 à Panskoyé<sup>5</sup>, ou qui a conduit V. Lungu à supposer que deux tumuli entièrement vides de la nécropole d'Orgamè (TXIII<sup>6</sup> et T4V-10-M3)<sup>7</sup> étaient des cénotaphes, ainsi qu'une sépulture sans ossements dans le tumulus familial TS07<sup>8</sup>. À Apollonia du Pont, dans le secteur de Budjaka où s'étend la nécropole, a également été découvert une maçonnerie rectangulaire, semblable aux autres enclos funéraires de la nécropole, devant laquelle était dressée une stèle au nom d'Apollonis Léontos et ont été brûlés deux foyers rituels<sup>9</sup>. La fouille de cette construction n'a mis au jour aucune trace de restes humains, ce qui permet de déduire qu'il s'agit probablement d'un cénotaphe, puisque la stèle et les foyers ne laissent aucun doute sur le rôle funéraire de ce monument situé au sein d'une nécropole.

Néanmoins, l'application de ce critère est loin d'être évidente, et il paraît prudent d'éviter de céder à la tentation d'interpréter tout qui ressemble à une tombe sans contenir d'ossements comme un cénotaphe. En effet, un tel critère suppose en premier lieu que les tombes ont été méthodiquement fouillées, ce qui n'a pas toujours été le cas. Quand certaines tombes ont été anciennement découvertes, notamment au XIX<sup>e</sup> siècle, les fouilleurs n'ont pas toujours prêté attention et enregistré les ossements ou cendres qui pouvaient s'y trouver ; les publications anciennes nous renseignent souvent peu sur ce point. Les publications récentes de nécropoles, notamment celles de la mer Noire, apportent de précieuses informations pour mieux appréhender ce phénomène d'un point de vue archéologique.

Quand bien même les structures funéraires ont été minutieusement fouillées et enregistrées, on ne peut pas déduire de la seule absence d'ossements

<sup>5</sup> V. F. Stolba et E. J. Rogov, *Panskoye I. vol. 2 : The Necropolis*, Aarhus, 2012, p. 127-128.

<sup>6</sup> V. Lungu, « Argamum. Necropola tumulară. Săpăturile arheologice din anii 1988, 1990-1996 [Argamum. La nécropole tumulaire. Fouilles archéologiques : 1988, 1990-1996] », *Materiale și cercetări arheologice* 1, 1, 2001, p. 168.

<sup>7</sup> V. Lungu et A. Avram, « Une épigramme funéraire d'Orgamè », *Pontica*, XLVII, Supplementum III, 2014, p. 189-198.

<sup>8</sup> V. Lungu, « Necropola tumulară greacă, Campania 2008 [Nécropole tumulaire. Campagne] », *Cronica Cercetărilor Arheologice din România*, XXI, 2009, p. 139-140.

<sup>9</sup> A. Baralis et K. Panayotova, « Burial Enclosures and Spatial Organization of the Classical and Early Hellenistic Necropoleis of Apollonia Pontica, Kalfata / Budjaka Area », dans K. Sporn (éd.), *Griechische Grabbezirke klassischer Zeit: Normen und Regionalismen. Akten des internationalen Kolloquiums am Deutschen Archäologischen Institut, Abteilung Athen, 20.-21. November 2009*, Munich, 2013, p. 241-259.



qu'il s'agit d'un cénotaphe. En effet, les os peuvent simplement avoir disparu car certains milieux entraînent leur dégradation. C'est notamment le cas dans la nécropole nord de Corinthe, dont les fouilles ont été publiées par C. W. Blegen, H. Palmer et R. Young<sup>10</sup> : le sol y est peu propice à la conservation des ossements, beaucoup de squelettes y ont été retrouvés dans des états très dégradés. On ne peut alors pas considérer les nombreuses tombes dans lesquelles n'ont pas été retrouvés d'ossements<sup>11</sup> comme des cénotaphes : les os se sont probablement dissous. C'est également le cas dans la nécropole S de Samothrace, fouillée principalement en 1954, qui a été utilisée entre le milieu du VI<sup>e</sup> siècle av. J.-C. et le II<sup>e</sup> siècle ap. J.-C. Parmi les deux cent soixante-seize contextes funéraires que publie Elisabeth Dusenbery<sup>12</sup>, un certain nombre ne contient pas d'ossements. Cette absence peut souvent être imputée au fait que les os se sont dissous<sup>13</sup>, les squelettes étant en effet pour beaucoup mal préservés. C'est particulièrement le cas pour les squelettes d'enfants, dont les sépultures restent malgré tout identifiables grâce à leurs dimensions ou à leur mobilier<sup>14</sup>.

On rencontre également des tombes préparées du vivant du défunt et jamais utilisées. Ainsi, dans la nécropole de Panskoyé, V. Stolba et E. Rogov refusent de considérer comme des cénotaphes toutes les tombes où ils n'ont pas trouvé d'ossements<sup>15</sup> : il peut s'agir de tombes construites du vivant de leur destinataire, qui n'y a jamais été enterré car il a émigré à une époque où la cité connaissait des vagues de départs, ce qui explique l'absence d'offrandes dans nombre d'entre elles. Ces tombes préparées mais restées vides ne sont pas des cénotaphes, au sens où elles n'ont jamais été considérées comme des tombes achevées<sup>16</sup>. Il peut également s'agir de tombes d'enfants dont les ossements se sont dissous, car beaucoup sont de petites dimensions. Selon ces archéologues, le seul cénotaphe certain fait la taille d'un adulte et contient des offrandes qui occupent un tiers de la surface, disposition qui exclut la possibilité du dépôt d'un corps et qui témoigne de l'accomplissement de rites excluant l'hypothèse d'une tombe non utilisée<sup>17</sup>.

<sup>10</sup> C. W. Blegen, H. Palmer et R. S. Young, *Corinth XIII. The north cemetery*, Cambridge, 1964.

<sup>11</sup> Par exemple les tombes 79 à 85, 182, 239, 499, 500 : *ibid.*

<sup>12</sup> E. B. Dusenbery, *Samothrace. The Nekropoleis*, Princeton, 1998.

<sup>13</sup> C'est le cas des sépultures S 111, S 139, S 146, S 153, S 171, S 188, S 193, S 225 : *ibid.*

<sup>14</sup> C'est le cas des sépultures S 19, S 79, S 80, S 168, S 233, S 267, H7, H8 : *ibid.*

<sup>15</sup> V. F. Stolba et E. J. Rogov, *Panskoye I...*, p. 35-36, table 2.10.

<sup>16</sup> On rencontre le terme de « cénotaphe » pour désigner des tombes vides préparées du vivant de celui à qui elles sont destinées sur des stèles de Pyrgè en Pamphlie datées de l'époque impériale (voir L. Robert, J. Robert, *Bull. ép.*, p. 203-204, n° 204). Néanmoins, cet usage est tardif et extrêmement localisé, et n'est pas au cœur de notre problématique.

<sup>17</sup> V. F. Stolba et E. J. Rogov, *Panskoye I...*, p. 36. Trois tombes, de la taille d'un adulte, qui contenaient des offrandes mais pas de squelette restent de possibles cénotaphes : K2A M1, K2B M1 et K35 M1.

Ainsi, avant de considérer qu'une tombe dans laquelle n'ont pas été retrouvés de restes humains est un cénotaphe, il faut s'assurer que ces restes n'ont pas pu se décomposer en raison de la nature du sol, ou qu'ils n'ont pas été déplacés, et enfin qu'il ne s'agit pas d'une tombe jamais utilisée, construite du vivant de son destinataire qui n'y a finalement jamais été enterré. Les deux premières conditions demandent de prêter une attention aux restes humains et à la nature du sol, la troisième aux traces de funérailles.

Les contextes archéologiques où la seule absence d'ossements permet de conclure qu'il s'agit d'un cénotaphe sont rares. C'est néanmoins le cas dans la nécropole de Messarité IV, près d'Apollonia du Pont : dans cette nécropole implantée dans et à proximité des bâtiments d'un ancien établissement rural détruit en 331, les os des défunts sont très bien conservés. Deux tombes (SP 29 et SP 32) n'en contenaient aucun et sont assurément des cénotaphes, d'après le fouilleur A. Baralis<sup>18</sup> ; une troisième (SP 17), davantage perturbée, pourrait également en être un.

Enfin, les dépôts funéraires partagent avec les tombes l'espace des nécropoles et se caractérisent également par l'absence de restes humains. Il est parfois difficile de les distinguer des cénotaphes car les offrandes qui y sont déposées peuvent être de même type. C'est le cas d'une structure découverte dans la nécropole de Kalfata à Apollonia du Pont<sup>19</sup> : cette structure semi-circulaire en pierre, où n'a été retrouvé aucun reste humain, rappelle la forme de marqueurs de tombes découverts dans la nécropole. Parmi les 7 vases du dépôt qui y est associé, la présence de deux vases au fond percé inciterait plutôt à y voir un dépôt car à Apollonia les vases percés ne se retrouvent que dans les dépôts à de très rares exceptions près<sup>20</sup>, mais l'amas de pierre ressemble à un marqueur de tombe, ce qui ferait pencher l'interprétation du côté du cénotaphe.

S'il est absolument nécessaire, le seul critère de l'absence d'ossements suffit donc rarement à affirmer d'une tombe qu'il s'agit d'un cénotaphe mais, croisé à d'autres indices, et notamment avec les traces de rites, il permet d'en identifier avec une relative certitude quelques-uns.

### Traces de rites et offrandes

Si l'on repart de la définition de la sépulture à partir de laquelle on tente de définir le cénotaphe, les traces de funérailles, ou du « geste funéraire » pour reprendre l'expression de J. Leclerc et J. Tarrête, est déterminante : elle permet de

---

<sup>18</sup> Nous remercions vivement Alexandre Baralis d'avoir bien voulu nous présenter les résultats encore inédits de sa campagne de fouilles 2020.

<sup>19</sup> A. Hermary (éd), *Apollonia du Pont, Sozopol : la nécropole de Kalfata, I<sup>er</sup>-III<sup>e</sup> s. av. J.-C. Fouilles franco-bulgares, 2002-2004*, Paris, 2010, p. 121, DP 14, pl. 56 d-e.

<sup>20</sup> *Ibid.*, p. 150, 158-159.

distinguer les véritables cénotaphes de structures qui pourraient y ressembler ou de tombes préparées à l'avance dans lesquelles le défunt n'a jamais été déposé.

Pour la nécropole de Panskoyé où la tombe principale de treize des trente-trois tumuli fouillés ne contenait pas de restes humains, V. Stolba et E. Rogov proposent comme critère pour distinguer les cénotaphes, au sens de sépultures pour des défunts absents, des tombes jamais utilisées, la présence d'offrandes<sup>21</sup> : en effet, celles-ci témoignent de l'intentionnalité de faire d'une fosse ou d'un tumulus une sépulture, consacrée par des rites pour un défunt absent. Dans le cénotaphe du tumulus K32 (**fig. 1**), le seul que V. Stolba et E. Rogov tiennent assurément pour un cénotaphe, on retrouve une amphore et un canthare, ce qui correspond au « set » d'offrandes classiques des tombes dans les tumuli de la nécropole, composé généralement d'une amphore, d'un vase à boire et d'un vase à parfum<sup>22</sup>. L'amphore était placée dans l'angle nord-est de la ciste, là où serait attendu le crâne du défunt, position où elle est placée dans de nombreuses tombes de la nécropole<sup>23</sup> (**fig. 2**). Disposées avec la même orientation dans la tombe et dans le cénotaphe, ces offrandes occupent un tiers de la surface du cénotaphe, ce qui ne laisse pas la place au dépôt d'un corps.

À Apollonia du Pont, dans la nécropole de Messarité IV, une fosse sans ossements, marquée d'un *sêma* sous la forme d'un tas de pierres (SP 32, **fig. 3**)<sup>24</sup>, se distingue : à la base du tertre se trouvait un petit dépôt avec un vase à verser et un vase à boire, brisés rituellement, peut-être lors de la cérémonie des *trita* qui pourrait avoir lieu au moment de la fermeture de la fosse. Dans la fosse, a également été déposé un lécythe brisé et rituellement éparpillé (**fig. 4**). Ce type de vase était très probablement utilisé pour la toilette du défunt, puis brisé ; les fragments étaient ensuite déposés dans la tombe, la partie principale au niveau de l'endroit où se serait trouvée la main droite du défunt<sup>25</sup>. La présence de ce lécythe brisé, à l'endroit attendu pour la main droite, pourrait signifier que les rites funéraires, normalement rendus sur le corps du défunt, ont bien été accomplis même en l'absence de son corps. Ce qui est exceptionnel est que la base de ce lécythe est percée. Or, les objets percés à Apollonia se rencontrent dans les dépôts, mais pas dans les tombes. Le fait qu'il soit percé signale peut-être que des rites particuliers ont été rendus dans cette fosse, mais sont-ils liés à l'absence du défunt ?

<sup>21</sup> V. F. Stolba et E. J. Rogov, *Panskoye I...*, p. 35-36.

<sup>22</sup> *Ibid.*, p. 37.

<sup>23</sup> *Ibid.*, p. 38.

<sup>24</sup> A. Baralis, *Rapport de la Mission archéologique à Apollonia du Pont adressé à la Commission consultative des recherches archéologiques à l'étranger du Ministère des affaires étrangères*, 2020, p. 34-36.

<sup>25</sup> A. Hermary (éd), *Apollonia du Pont...*, p. 147-151.

Témoignant également de rites accomplis pour les défunts, des offrandes peuvent être trouvées dans les cénotaphes, même si, comme les tombes, ces derniers n'en renferment pas systématiquement. À Orgamè, les offrandes semblent communes aux cénotaphes et aux sépultures qui coexistent au sein du tumulus TS07<sup>26</sup> : on y distingue des offrandes céramiques (notamment un canthare, un plat à poisson, un lekanè, une œnochoé à vernis noir, un bassin cannelé et des fragments d'amphore).

À Istros, dans les tumuli identifiés comme des cénotaphes (tumuli XI, XIII, XXV)<sup>27</sup>, se trouvaient chaque fois au niveau de la base du tumulus des dépôts d'offrandes céramique, semblables à ceux des autres tumuli, ainsi qu'un strigile dans le tumulus XXV. À la base des tumuli XI et XIII a également été retrouvée une couche de cendres, trace de foyer qui indique l'accomplissement de rites : ces vestiges témoignent du « geste funéraire » qui a motivé l'érection du tumulus. À Istros cependant, le tumulus XVI se distingue : probablement construit au I<sup>er</sup> siècle ap. J.-C. au-dessus de cinq tumuli et quatre tombes planes datées entre le VI<sup>e</sup> et le IV<sup>e</sup> siècles, il ne semble pas avoir d'offrandes propres, hormis des amphores disposées en cercle, et ne contient pas de traces clairement identifiables de rites<sup>28</sup>. On peut douter de l'identification de ce tumulus comme un cénotaphe, il ne fait peut-être que recouvrir des sépultures antérieures sans être destiné en plus à être la sépulture d'un disparu : la motivation de son érection ne nous apparaît pas clairement.

Ainsi, comme les sépultures, les cénotaphes peuvent, ou non, recevoir des offrandes funéraires. La présence d'offrandes ou de traces de rites funéraires permet de distinguer les cénotaphes des tombes préparées et jamais utilisées. La nature de ces offrandes pourrait parfois permettre de distinguer dépôt funéraire et cénotaphe. Une fois assurée l'absence d'ossements, la présence d'offrande permet donc à la fois d'affirmer qu'il s'agit de cénotaphes, et non de tombes jamais utilisées, et que ces cénotaphes sont bien des sépultures dans le sens où ils sont le résultat de gestes funéraires.

Néanmoins, certains cas sont ambigus, comme la structure DP 14 de la nécropole de Kalfata d'Apollonia<sup>29</sup> : le fait que, parmi les offrandes, une œnochoé et une cruche aient le fond percé, ce qu'on ne retrouve à Apollonia que dans les dépôts, incite à ne pas y voir un cénotaphe, malgré l'amas de pierre qui pourrait évoquer un marqueur de tombes.

---

<sup>26</sup> V. Lungu, « Necropola tumulară... », p. 139-140.

<sup>27</sup> P. Alexandrescu, « Necropola tumulară. Săpături 1955-1961 [Nécropole tumulaire. Fouilles 1955-1961] », dans E. Condurachi (éd.), *Histria II*, Bucarest, 1966, p. 133-294.

<sup>28</sup> P. Alexandrescu indique qu'il y avait une fosse contenant des cendres, traces de rituels, à la base du tumulus, mais nous ne comprenons pas, d'après sa description et la coupe du tumulus, si cette fosse est contemporaine des petits tumuli et des sépultures des V<sup>e</sup> et IV<sup>e</sup> siècles ou du tumulus du I<sup>er</sup> siècle : *ibid.*, p. 203-206, fig. 45.

<sup>29</sup> A. Hermary (éd), *Apollonia du Pont...*, p. 121, pl. 56 d-e.

Quant aux offrandes déposées après la fermeture de la tombe et aux rites accomplis après les funérailles, nous n'avons pas assez d'indices pour les discuter. Devant le cénotaphe du secteur de la Budjaka à Apollonia, ont été mis au jour deux foyers rituels qui témoignent de rites rendus après la construction du monument. Une lettre transmise sur un *ostrakon* de Panskoyé daté vers 350 av. J.-C. mentionne des rites à accomplir<sup>30</sup>, probablement des offrandes à déposer (comme le suggère le verbe ἐπιτίθημι), sur un [ψε]υδάριον, rapproché du cénotaphe de Panskoyé (tumulus K32)<sup>31</sup>, si on accepte la restitution de ce terme attesté uniquement chez Lycophron<sup>32</sup>. Ces indices, bien que rares, laissent entrevoir que les cénotaphes n'étaient pas nécessairement traités différemment des tombes du point de vue des rites accomplis après les funérailles.

### Le marqueur de tombe

Concourt également à l'identification d'un cénotaphe le marqueur de tombe : érigé à la fin des funérailles, il marque leur accomplissement, signale la tombe et entretient la mémoire du défunt. Sa présence permet notamment à l'archéologue de distinguer les cénotaphes des foyers ou dépôts d'offrandes qui n'étaient pas marqués. Comme pour les sépultures, les marqueurs des cénotaphes peuvent prendre une grande variété de formes, de la petite stèle de médiocre facture à l'édifice monumental, de l'amas de quelques pierres au tumulus de plusieurs mètres de diamètre. Mais, l'érection d'un marqueur sur une tombe n'est pas systématique : dans la nécropole archaïque et classique de Corinthe, les tombes bénéficiant d'un marqueur sont minoritaires. Dans la nécropole du Phalère, fouillée entre 2012 et 2016 sous la direction de Stella Chrysoulaki, seules les sépultures pour des hommes morts violemment étaient marquées, comme si ce marqueur avait pour objectif d'éviter la souillure liée à la mort violente à ceux qui auraient souhaité implanter une nouvelle tombe à cet emplacement<sup>33</sup>. Des marqueurs pouvaient également être en matériaux périssables, notamment en bois, et nous échapper complètement aujourd'hui : il est donc très vraisemblable qu'il y a eu des cénotaphes qui n'ont pas reçu de marqueur qui soit aujourd'hui archéologiquement perceptible.

<sup>30</sup> V. F. Stolba, « A Greek Private Letter from the Settlement of Panskoye I (North-Western Crimea) », *VDI*, 2005, 4, p. 76-87 (en russe) ; cf. *SEG* 55, 859.

<sup>31</sup> Sur le tumulus qui recouvrait le cénotaphe, n'ont été retrouvés ni autel ni traces de rituels accomplis après la fermeture de la tombe, hormis une accumulation de coquillages, comme ils ont pu être observés sur d'autres tumuli de la nécropole. Un dépôt rituel a été retrouvé à proximité. Voir V. F. Stolba et E. J. Rogov, *Panskoye I...*, p. 41-49, 127.

<sup>32</sup> Lycophron, *Alexandra*, v. 1048, 1181.

<sup>33</sup> Conférence de Stella Chrysoulaki, éphore du Pirée : « Le cimetière de Phalère. Aspects de la société athénienne à l'époque archaïque », auditorium du musée du Louvre (Paris), 24 octobre 2019.

Néanmoins, certains marqueurs qui nous sont parvenus semblent avoir signalé des cénotaphes. Cette indication peut se trouver dans l'építaphe ou dans les motifs, sculptés, voire peints, qui l'ornent. Dans le monde grec, la mention explicite qu'un monument est un cénotaphe est rare avant l'époque impériale. On la retrouve sur deux stèles de Smyrne<sup>34</sup>, une de Rhénée<sup>35</sup> et une d'Athènes<sup>36</sup>, toutes datées du III<sup>e</sup> siècle av. J.-C. ou postérieures : l'usage est alors d'associer l'adjectif κένοϛ, vide, à un terme désignant le monument.

Si le cénotaphe n'est pas explicitement indiqué comme tel, la mention des conditions du décès peut être un indice de l'absence du corps. Ainsi, dans le cas du monument de Ménékrateϛ à Corcyre<sup>37</sup>, l'indication qu'il est mort en mer (ἐνὶ πόντοι ὄλετο), croisée au fait qu'il n'y avait pas d'ossements humains dans le monument, permet d'affirmer qu'il s'agit d'un cénotaphe. Sur certaines stèles, on rencontre l'indication que le défunt est mort en mer, sans qu'il soit fait mention du devenir du corps<sup>38</sup>. L'indication des circonstances de la mort dans les épigrammes funéraires est tellement rare quand il ne s'agit ni de femmes mortes en couches, ni de soldats tués au combat<sup>39</sup>, que l'on peut penser qu'elle a un sens : puisque la mort en mer n'est pas un motif de gloire, contrairement à la mort au combat, cette information est peut-être une façon de signaler la perte du corps, ce que confirmerait l'exemple du monument pour Ménékrateϛ de Corcyre.

Quand elle n'est pas indiquée dans l'építaphe, la mort en mer peut être signifiée par l'iconographie de la stèle. Ainsi, dans les Cyclades, et particulièrement à Rhénée, apparaissent deux motifs, qui donnent chacun lieu à des variations, qui pourraient signifier la mort en mer : celui du soldat debout sur un bateau et celui de l'homme assis sur un rocher<sup>40</sup>. Il semble que l'on puisse affirmer que ces reliefs marquaient les sépultures d'hommes morts en mer. Philippe Bruneau va plus loin dans l'interprétation et propose d'y voir des marqueurs de cénotaphes<sup>41</sup>. Cette interprétation expliquerait pourquoi les stèles à

<sup>34</sup> G. Petzl, *Die Inschriften von Smyrna* I, Bonn, 1982, n° 511 (l. 1 : τῶι κενῶι τύμβῳι) et n° 512 (l. 5 : κενέωμα τάφου).

<sup>35</sup> M.-T. Couilloud, *Les monuments funéraires de Rhénée, Exploration archéologique de Délos* XXX, Athènes, 1974, n° 475, l. 1 : κενὸν ἦρίον.

<sup>36</sup> *IG* II<sup>2</sup> 8494, l. 1 : ἐν κενεῶι χθονί.

<sup>37</sup> K. Mataranga, « Un étrange 'proxène' à Corcyre », *RA*, 1994, 1, p. 111-118.

<sup>38</sup> W. Peek, *Griechische Vers-Inschriften*, Berlin, 1955, n°s 53 (Corinthe, milieu du VII<sup>e</sup> s. av. J.-C.), 80 (Amorgos, IV<sup>e</sup> s. av. J.-C.), 163 (Sikinos, V<sup>e</sup> s. av. J.-C.), 929 (Amphipolis, IV<sup>e</sup> s. av. J.-C.), 1250 (Athènes, IV<sup>e</sup> s. av. J.-C.), 1501 (Thespies, III<sup>e</sup> s. av. J.-C.), 1833 (Chypre, II<sup>e</sup> s. av. J.-C.), 634 (Séleucie, II<sup>e</sup> s. av. J.-C.), 811 (Chypre, I<sup>er</sup> s. ap. J.-C.).

<sup>39</sup> Parmi les centaines d'épigrammes réunies par P. A. Hansen, *Carmina epigraphica graeca*, vol. I-II, Berlin, 1983-1989, celles qui indiquent les circonstances de la mort du défunt restent minoritaires : quarante-deux indiquent qu'il est mort au combat dont quatre dans un combat naval, une que la défunte est morte en couches, sept que le défunt a trouvé la mort en mer, une qu'il est mort de maladie, une qu'il est mort en tombant d'un rempart.

<sup>40</sup> M.-T. Couilloud, *Les monuments funéraires de Rhénée...*, p. 292-298, n°s 327-359.

<sup>41</sup> P. Bruneau, « Deliaica », *BCH* 99, 1975, p. 294-297.

sujet maritime sont les seules à Rhénée à s'écarter du répertoire de motifs classiques, hérité des monuments athéniens, et pourquoi on rencontre ces stèles uniquement dans les régions littorales et quasi exclusivement pour des hommes. Le sens de ces motifs ne serait pas tant d'indiquer le métier du défunt ou les circonstances de sa mort, mais bien le statut de sa sépulture<sup>42</sup>. Si l'on ne peut affirmer que toutes les stèles à sujet maritime marquaient un cénotaphe, il est néanmoins probable que ce soit le cas pour un grand nombre d'entre elles, si ce n'est une majorité. Un exemple de stèle avec un motif maritime a été retrouvé sur les rives de la mer Noire : il s'agit de la stèle pour Glykarionos et Polysthénos découverte à Panticapée et datée du début du II<sup>e</sup> siècle av. J.-C. (**fig. 6**)<sup>43</sup>. Si l'épithaphe n'indique que le nom et le patronyme des deux défunts<sup>44</sup>, le relief, peu profond, les représente assis à bord d'un bateau, le personnage de gauche tenant la rame gouvernail. Cette représentation, un *hapax* parmi les stèles de cette région, peut-être influencé par les motifs développés dans les Cyclades, est-elle porteuse d'une indication sur la façon dont les défunts ont trouvé la mort et, par conséquence, sur leur absence sous le monument ? Malheureusement, le contexte archéologique de cette stèle découverte en 1897 n'est pas connu et ne peut donc pas nous permettre de confirmer notre hypothèse.

La rame est parfois évoquée comme marqueur des monuments pour les naufragés mais il n'y a pas de traces archéologiques qui permettent de vérifier cette affirmation. Si néanmoins une telle pratique avait existé, les rames, en bois, n'ont pas été conservées et n'ont pas laissé de traces archéologiquement perceptibles<sup>45</sup>. Tout au plus laisseraient-elles la trace de l'emplacement où elles étaient fichées : c'est ainsi que, dans un tumulus vide de la nécropole d'Orgamè<sup>46</sup>, Vasilica Lungu interprète l'amas de pierres comme le support d'un marqueur de tombe de forme allongée, en proposant un parallèle avec la rame fichée sur le monument d'Elpénôr. Ce dernier, un des compagnons d'Ulysse, a trouvé la mort en tombant du toit de la maison de Circé. Lorsqu'il se rend aux Enfers, Ulysse

<sup>42</sup> Cette hypothèse a été confortée par la fouille en 1975 d'un enclos funéraire, qui comprenait quatre tombes dont un cénotaphe. Dans l'avant-cour qui précédait l'enclos, ont été mises au jour plusieurs stèles, dont une figurant un personnage assis sur un rocher qui peut être mise en rapport avec le cénotaphe. Voir M.-T. Le Dinahet-Couilloud, « Une famille de notables tyriens à Délos », *BCH* 121, 1997, p. 617-666.

<sup>43</sup> *IOSPE* IV, 238 ; G. von Kieseritzky, C. Watzinger, *Griechische Grabreliefs aus Südrussland*, Berlin, 1909, n° 550, pl. 37.

<sup>44</sup> Pour V. Latyshev, l'inscription serait d'époque romaine et correspondrait donc à un réemploi de la stèle (*IOSPE* IV, 238).

<sup>45</sup> Il arrive que des rames soient représentées sur des stèles : sur deux stèles de Rhénée et Délos où apparaît le motif de l'homme assis sur un rocher, on trouve des rames tenues par le défunt ou par un petit serviteur (M.-T. Couilloud, *Les monuments funéraires de Rhénée...*, n°s 331 et 336) ; une stèle conservée au musée du Louvre mais de provenance inconnue représente un jeune homme tenant une rame (Musée du Louvre, Ma 1326, voir L. Laugier, *Les sculptures grecques de l'époque impériale : la collection du Musée du Louvre*, Paris, 2021, p. 574-575, n° 516).

<sup>46</sup> V. Lungu, « Argamum. Necropola... », *Materiale și cercetări arheologice*, 2001, 1, 1, p. 168.

rencontre son ombre qui lui demande une sépulture<sup>47</sup> : il souhaite qu'Ulysse brûle son corps sur le rivage, puis qu'il lui dresse un tertre à proximité du rivage sur lequel il plantera sa rame, vœux qu'exauce Ulysse à son retour sur l'île de Circé<sup>48</sup>. Le monument pour Elpénôr n'est pas un cénotaphe, puisque son corps a bien été incinéré. Le fait que les fouilleurs n'ont pas trouvé de restes humains dans le tumulus d'Orgamé et ont conclu qu'il s'agit d'un cénotaphe a probablement influencé cette interprétation de l'amas de pierre comme le support d'une rame. Mais le monument pour Elpénôr n'est pas un cénotaphe et ne peut constituer un précédent : il ne permet pas, même en l'absence d'ossements, d'affirmer qu'il s'agit d'un monument pour un naufragé marqué par une rame.

À côté des cénotaphes pour des disparus en mer, on rencontre des cénotaphes érigés dans leur patrie pour des hommes morts loin de chez eux, pour certains au combat, et dont les restes n'ont pas été rapatriés<sup>49</sup>. La stèle pour Léoxos provenant de la nécropole hellénistique d'Olbia signalait peut-être un cénotaphe pour un tel défunt. Découverte en 1895, son contexte archéologique n'est pas précisément connu. Ornée de reliefs et de facture soignée, elle représente, sur une face, un jeune homme nu, le bras droit levé tenant de la main droite (perdue) une lance, dont la hampe est visible à côté du corps. Sur l'autre face, figure un personnage en costume scythe, vu de profil et tourné vers la gauche, tenant dans ses deux mains une flèche et portant en bandoulière un carquois duquel dépasse son arc. Sur une des tranches est gravé un distique élégiaque, une inscription non métrique sur l'autre, dans un dispositif obligeant le spectateur de la stèle à en faire le tour<sup>50</sup>. Plusieurs interprétations ont été proposées pour cette stèle et A. Wilhelm est le premier en 1909 à y voir un cénotaphe<sup>51</sup>. Il appuie en effet son interprétation sur les mots τῆλε πόλ[εως], « loin de la cité », à la première ligne conservée de l'épigramme métrique : c'est cette précision, rare, qui indiquerait à demi-mot que la stèle marquerait un cénotaphe en sous-entendant l'absence du défunt, mort au loin. Les nouvelles restitutions proposées par J. G. Vinogradov en 1991 ne changent par le sens de τῆλε, « au loin ». La lecture qu'il propose en fait un monument public : à la mort de Léoxos, probablement tombé lors de combats contre les Scythes, une stèle aurait été érigée par les citoyens d'Olbia pour marquer son cénotaphe, stèle où sont commémorés ses exploits et où est signifiée sa mort au loin, et donc son absence. En effet, à la fin du VI<sup>e</sup> et au début du V<sup>e</sup>

<sup>47</sup> Homère, *Odyssée*, XI, 60-78.

<sup>48</sup> Homère, *Odyssée*, XII, 9-15 (trad. Frédéric Mugler, Actes Sud, 1995).

<sup>49</sup> Voir par exemple W. Peek, *Griechische Vers-Inschriften...*, n<sup>os</sup> 117 et 1745 (Smyrne, III<sup>e</sup> s. av. J.-C.), 632 (Athènes, III<sup>e</sup> s. av. J.-C.), 754 (Elaia, II<sup>e</sup> s. av. J.-C.).

<sup>50</sup> J. G. Vinogradov, « Die Stele des Leoxos, Molpagores' Sohn, aus Olbia und die skythisch-griechischen Beziehungen im frühen 5. Jh. v. Chr. », *AA*, 1991, 4, p. 499-510.

<sup>51</sup> A. Wilhelm, *Beiträge zur griechischen Inschriftenkunde, mit einem Anhang über die öffentliche Aufzeichnung von Urkunden*, Vienne, 1909, p. 207-208.



siècle av. J.-C., la région connaît une forte instabilité. Des bandes de brigands, auparavant sous contrôle du roi scythe, y circulent librement ; elles attaquent et pillent les cités grecques de la côte nord-ouest de la mer Noire. Le jeune homme, peut-être à la tête d'une troupe, est mort au combat contre les Scythes, quelque part loin de sa cité ; un cénotaphe public lui a été érigé dans sa patrie pour exalter ses exploits et donner en exemple à la postérité son sacrifice (son corps a peut-être été enterré sur le lieu de sa mort, mais rien ne permet de l'affirmer). Le mot τῆλε, qu'il soit interprété de façon adverbiale, selon l'interprétation de J. G. Vinogradov, ou construit avec πόλεως comme le proposait notamment A. Wilhelm, serait l'indice que le monument est un cénotaphe en indiquant la mort lointaine. Le fait que le monument a la forme d'une stèle, que ses inscriptions reprennent des formules que l'on retrouve fréquemment en contexte funéraire, et surtout qu'il a été trouvé dans une zone de nécropole, permet de l'interpréter comme un cénotaphe avec une très forte vraisemblance, bien que l'absence de contexte archéologique rende cette interprétation invérifiable.

Comme dans le reste du monde grec, quelques marqueurs de sépulture découverts en mer Noire peuvent signifier l'absence du défunt sous son monument en raison des circonstances de sa mort, mais les cas attestés sont extrêmement rares et d'interprétation incertaine.

Néanmoins, d'autres cénotaphes avérés par l'archéologie n'étaient pas signalés comme tels. Ainsi, rien ne distingue extérieurement le tumulus K32 de la nécropole de Panskoyé des tumuli qui l'entourent, à moins de supposer une stèle aujourd'hui perdue<sup>52</sup>. Le cénotaphe découvert dans le secteur de Budjaka à Apollonia du Pont ne se distinguait pas des autres monuments avoisinants<sup>53</sup>. Devant, était dressée une stèle au nom d'Apollonis Léontos : rien sur le marqueur ou dans l'apparence du monument ne laissait supposer l'absence du défunt, pourtant confirmée par la fouille du monument. Dans la nécropole d'Orgamè, une stèle portant les vestiges d'une épigramme a été rapprochée par A. Avram et V. Lungu du cénotaphe T4V-10-M3, près duquel elle a été découverte<sup>54</sup>. Le texte est très lacunaire, mais Alexandu Avram et Vasilica Lungu proposent de restituer ainsi les deux dernières lignes : ἤτις τόνδε [τάφον λίπεν? ], ὠρ[φ]άνισας β[ιότου]. Le sens du dernier vers serait selon eux : « (La Moire ?), qui m'a laissé ce tombeau, me privant de la vie ». Pour la restitution incertaine de λίπεν, A. Avram et V. Lungu proposent comme parallèle une épitaphe d'époque romaine pour un garçon âgé de 13 ans<sup>55</sup>. Pour ὠρφάνισας βιότου, c'est l'épigraphe pour un garçon

<sup>52</sup> V. F. Stolba et E. J. Rogov, *Panskoye I...*, p. 127-128.

<sup>53</sup> A. Baralis, K. Panayotova, « Burial Enclosures... », p. 241-259.

<sup>54</sup> V. Lungu et A. Avram, « Une épigramme funéraire... », p. 189-193.

<sup>55</sup> D. W. Bradeen, *Inscriptions: the Funerary Monuments, The Athenian Agora XVII*, Princeton N.J., 1974, n° 965.

mort trop jeune, datée vers 100 av. J.-C., à Thasos qui est invoquée<sup>56</sup>. On peut également rapprocher cette formule de celle employée dans l'épigramme littéraire pour l'enfant Kallaischros : ζῶας ὀρφάνισσας<sup>57</sup>. Le texte est trop lacunaire pour que l'on puisse restituer son sens, mais il pourrait évoquer une mort au loin, si la pierre est à rapprocher du cénotaphe, ou une mort prématurée, si elle appartenait à la tombe de l'enfant. Les parallèles proposés, bien que plus tardifs, font pencher faveur de la deuxième hypothèse : il n'est donc pas certain que cette épigramme soit à rapprocher du cénotaphe, lequel n'était probablement pas signalé comme tel.

Ces exemples témoignent du fait que les cénotaphes pouvaient mais n'étaient pas systématiquement signalés comme tels : au sein des nécropoles, ils se mêlaient aux tombes dont ils n'étaient pas nécessairement distingués. Si le marqueur de tombe peut donc fournir des indices de l'absence du défunt sous le monument qui lui est dédié, ce n'est pas systématiquement le cas : beaucoup de cénotaphes ne sont pas identifiables par leur marqueur, quand ils en ont reçu un. Au contraire, le fait que l'absence du défunt ne soit pas signalée sur le marqueur de tombe témoigne de l'assimilation des cénotaphes aux sépultures.

C'est également la présence d'un marqueur qui peut permettre de distinguer un cénotaphe d'un dépôt funéraire : c'est pourquoi, dans la nécropole de Kalfata, l'amas de pierre semblable aux marqueurs des tombes incite à voir dans la structure DP 14 un cénotaphe plutôt qu'un dépôt funéraire<sup>58</sup>.

### Des cénotaphes mêlés aux tombes

L'emplacement des cénotaphes est également révélateur de leur statut : sont-ils situés à l'écart des tombes ou sont-ils mêlés à elles ? Les différents exemples étudiés jusqu'ici proviennent tous de nécropoles : les cénotaphes y trouvent leur place, et il ne semble pas qu'ils soient regroupés dans un secteur particulier mais au contraire confondus spatialement avec les tombes.

Dans les nécropoles tumulaires, cénotaphes et tombes peuvent se côtoyer sous un même tumulus. À Panskoyé, un cénotaphe et une tombe se retrouvent sous le tumulus K32, qui réunissait probablement les membres d'une même famille<sup>59</sup>. Parmi les tumuli de la nécropole d'Orgamè (environ 80 fouillés), datés des IV<sup>e</sup> et III<sup>e</sup> siècles av. J.-C., qui regroupaient les morts selon des logiques familiales, trois pourraient être des cénotaphes : le défunt du tumulus TS 07<sup>60</sup>, bien qu'absent, semble avoir été traité comme ses parents et a reçu un cénotaphe

<sup>56</sup> IG XII, 8, 441, l. 8.

<sup>57</sup> *Anthologie Palatine*, VII, 483.

<sup>58</sup> A. Hermary (éd), *Apollonia du Pont...*, p. 121, pl. 56 d-e.

<sup>59</sup> V. F. Stolba et E. J. Rogov, *Panskoye I...*, p. 27 : les tumuli étaient l'équivalent d'enclos familiaux et pouvaient regrouper jusqu'à sept tombes.

<sup>60</sup> V. Lungu, « Necropola tumulară... », p. 139-140.

dans le même tumulus. Deux autres tumuli (TXIII<sup>61</sup> et T4V-10-M3<sup>62</sup>) étaient entièrement vides. Ces exemples permettent de voir qu'à Orgamè, les cénotaphes côtoient les tombes au sein de la nécropole, voire dans les mêmes tumuli, ce qui s'observe également à Istros. Cette inscription dans l'espace des morts, dans une confusion délibérée avec les sépultures, montre que les cénotaphes étaient considérés comme des sépultures à part entière.

La seule exception que nous connaissions pour le monde grec se trouve à Apollonia du Pont, dans l'établissement rural de Messarité IV. Ce complexe se met en place dans le deuxième quart du V<sup>e</sup> siècle av. J.-C. et connaît différentes phases avant d'être détruit en 331 lors des troubles qui agitent la région ; une nécropole s'installe ensuite dans les vestiges des bâtiments, le long de la route qui le reliait à Apollonia<sup>63</sup>. Or, à l'est de la route, ont été découverts en 2019 et 2020 deux cénotaphes, se présentant sous la forme de fosses de la taille d'un homme recouvertes d'un amas de pierre (SP 29 et SP 32, **fig. 5** et **fig. 3**)<sup>64</sup>. Le matériel qui y a été découvert permet de les dater de la fin du V<sup>e</sup> ou du début du IV<sup>e</sup> siècle av. J.-C., soit d'une époque contemporaine de l'activité du site comme établissement agricole. Ces deux cénotaphes sont situés près des habitations dont ils étaient simplement séparés par la route, mais aucune tombe ne leur est contemporaine. Il semblerait qu'à ce moment les morts étaient enterrés ailleurs, loin des habitations, mais que les cénotaphes, sépultures symboliques, aient dérogé à cette règle. A. Baralis, qui a fouillé le site, émet l'hypothèse d'une loi des autorités de la cité interdisant les funérailles à proximité des habitations à laquelle échapperaient les cénotaphes, sépultures symboliques ; une telle exception témoignerait de la négation du statut de sépulture des cénotaphes, ce que nous ne rencontrons nulle part ailleurs dans le monde grec.

### Des cénotaphes à l'apparence de tombes

Les cénotaphes qui sont pour nous identifiables se présentent pour certains sous la forme de fosses, comme des tombes ordinaires. Dans la nécropole de Panskoyé, le cénotaphe est une ciste en terre crue construite au-dessus du niveau du sol puis recouverte d'un tumulus, comme il y en a onze autres dans la nécropole où était pratiquée quasiment exclusivement l'inhumation<sup>65</sup>. À

<sup>61</sup> V. Lungu, « Argamum. Necropola tumulară... », p. 168.

<sup>62</sup> V. Lungu et A. Avram, « Une épigramme funéraire », p. 189-198.

<sup>63</sup> Nous remercions vivement Alexandre Baralis d'avoir pris le temps de nous présenter Messarité et les résultats de ses campagnes de fouilles 2019 et 2020.

<sup>64</sup> A. Baralis, *Rapport de la Mission archéologique à Apollonia du Pont adressé à la Commission consultative des recherches archéologiques à l'étranger du Ministère des affaires étrangères*, 2019, p. 64-67 (SP 29) ; 2020, p. 34-36 (SP 32).

<sup>65</sup> V. F. Stolba et E. J. Rogov, *Panskoye I...*, p. 17-18.

Messaritè, les deux cénotaphes se présentent comme des fosses de taille suffisante pour y déposer un homme (SP 29 et SP 32 mesurent plus de 1,8 m de long pour une largeur de plus de 0,6 m), mais l'une (SP 32, **fig. 3**) a une profondeur insuffisante (35 cm)<sup>66</sup> : dès son creusement, elle n'était pas destinée à recevoir une dépouille, mais elle a néanmoins reçu la forme d'une tombe ; le fait qu'elle n'ait pas été assez profonde pour recevoir un corps était invisible une fois la tombe refermée.

Les cénotaphes que nous avons ici identifiés sont caractérisés par le creusement d'une fosse de taille à recevoir un corps humain, ou éventuellement la construction d'une ciste : la fosse leur donne une visibilité archéologique et les distingue des dépôts ou des foyers d'offrande. Ainsi, le fait qu'une fosse soit creusée peut être un indice fort pour identifier un cénotaphe, mais il n'est pas nécessaire : nous ne pouvons exclure qu'il existe des cénotaphes sans fosse, surtout là où la crémation, suite à laquelle il n'y avait pas de creusement de fosse de taille humaine, était la norme plutôt que l'inhumation. Dans la nécropole tumulaire d'Istros, les cénotaphes (tumuli XI, XIII, XVI, XXV)<sup>67</sup> se présentent sous la forme de tumuli, comme les autres tombes de la nécropole : dans cet exemple encore, les cénotaphes s'intègrent dans la typologie des tombes de la nécropole.

Le cénotaphe revêt ainsi l'apparence d'une tombe et s'intègre parmi les autres monuments de la nécropole dont il adopte la typologie. Cette absence de distinction tant spatiale que visuelle témoigne du fait que les cénotaphes étaient bien considérés comme des sépultures à part entière et étaient traités comme tels.

### Usage d'un substitut au corps

Dans le roman de Chariton, une εἰδωλον représentant Chairéas est portée en procession et déposée dans la tombe<sup>68</sup>. Hérodote mentionne que les Spartiates font une statue des rois morts à la guerre qu'ils portent sur un lit funéraire<sup>69</sup>. Il est possible que des substituts au corps aient été fabriqués en matière périssable, bois ou cire, peut-être parés des vêtements du défunt, comme dans le roman de Chariton ou comme la coutume spartiate citée par Hérodote. Si c'est le cas, ces substituts n'ont pas été conservés et n'ont pas laissé de traces archéologiques. Dans les cénotaphes des nécropoles de mer Noire, aucun substitut au corps n'a été identifié par les archéologues, bien que des exemples soient attestés ailleurs dans le monde grec<sup>70</sup>.

<sup>66</sup> A. Baralis, *Rapport...*, 2020, p. 34-36.

<sup>67</sup> P. Alexandrescu, « Necropola tumulară... », p. 133-294.

<sup>68</sup> Chariton, *Chairéas et Callirhoé*, IV, 1, 10-12.

<sup>69</sup> Hérodote, VI, 58.

<sup>70</sup> D. C. Kurtz et J. Boardman, *Greek Burial Customs*, Londres, 1971, p. 258-259, proposent d'interpréter comme des substituts au corps les statuettes trouvées à Théra, le buste de femme trouvé dans une olla à Locres épizéphyriennes et les statues du « tumulus 77 » de Salamine de Chypre. On

## Conclusion

La proximité des cénotaphes avec les tombes et avec les dépôts funéraires rend souvent leur identification ténue mais elle reste possible en croisant différents indices : l'emplacement dans la nécropole, l'adoption du type des autres tombes, les traces de rites et de dépôt d'offrandes, la présence d'un marqueur et les informations qui y figurent permettent, en les recoupant, d'identifier les cénotaphes. Les exemples provenant des nécropoles de mer Noire fournissent une variété d'exemples permettant de faire ressortir les caractéristiques de ces tombes sans corps.

L'étude des cénotaphes du point de vue archéologique et des traces de rituels qui y étaient rendus livre des indices qui concourent à affirmer que les cénotaphes sont, pour les Anciens, des sépultures à part entière : ils sont situés dans les nécropoles, voire dans les enclos familiaux, ils se présentent comme des tombes, avec souvent un creusement et un marqueur, des rites y sont accomplis et ils reçoivent des offrandes de type funéraire. Seule les distingue parmi les tombes l'absence du défunt, absence parfois révélée ou suggérée sur le marqueur. La présence des différents éléments qui caractérisent les sépultures grecques – fosse, marqueur, offrandes – permet de penser que les Grecs dressaient des cénotaphes en tant que tombes, en cherchant à les en distinguer le moins possible.

Ces témoignages archéologiques des rives de la mer Noire permettent donc d'apercevoir les rites funéraires accomplis pour les absents : les vases parfois déposés dans les tombes comme à Messarité sont ceux qui auraient servi à la toilette, une tombe est construite du même type que celles de la nécropole dans laquelle elle s'insère, un substitut peut y prendre la place du défunt, un foyer funéraire brûler à proximité et le même type d'offrandes que pour les autres morts y être déposées. La tombe est ensuite fermée et peut être signalée par un marqueur. Même en l'absence de son corps, le disparu bénéficie donc d'un lieu dans l'espace des morts où sont accomplis des rites, traces d'un « enterrement symbolique » : les cénotaphes apparaissent donc bien comme des sépultures, définies par leur ancrage spatial et par l'intentionnalité du « geste funéraire » qui a conduit à leur érection, ne dérogeant à la définition de la sépulture que par l'absence du corps du défunt. Si les cénotaphes sont vides de corps, ils sont pleins des rites funéraires et de la présence symbolique du défunt.

---

a également supposé que jouaient le rôle de substitut au corps sans forme humaine de lourdes dalles de pierres découvertes dans deux sépultures du Céramique d'Athènes datées de la fin du VI<sup>e</sup> siècle et du troisième quart du V<sup>e</sup> siècle av. J.-C. : K. Kübler, *Kerameikos 7. Die Nekropole der Mitte des 6. bis Ende des 5. Jahrhunderts. I. Teil*, Berlin, 1976, p. 64-65, n° 230 ; U. Knigge, « Die Ausgrabungen im Kerameikos 1970-72 », *AA*, 1974, 2, p. 193 et fig. 20, n° 17 ; eadem, « Aison, der Meidiasmaler ? Zu einer rotfigurigen Oinochoe aus dem Kerameikos », *MDAI(A)* 90, 1975, p. 123-143.

**Abréviations :**

*Bull. ép.* : *Bulletin épigraphique de la Revue des Études grecques.*

*IG* : *Inscriptiones Graecae*, Berlin, 1873-.

*IOSPE* = V. Latyshev (éd.), *Inscriptiones antiquae orae septentrionalis Ponti Euxini Graecae et Latinae*, vol. I, II, IV, Saint-Pétersbourg, 1885-1901, vol. I<sup>2</sup>, Saint-Pétersbourg, 1916 (réimpr. Hildesheim 1965).

*SEG* : *Supplementum Epigraphicum Graecum*, Leiden, 1923-.



**Fig. 1.** Nécropole de Panskoye, tumulus K32 M1. Source : V. F. Stolba, E. J. Rogov, *Panskoye I. vol. 2 : The Necropolis*, Aarhus, 2012, p. 126, fig. 6.72.



**Fig. 2.** Nécropole de Panskoye, tombe K32 M1. Source : V. F. Stolba, E. J. Rogov, *Panskoye I. vol. 2 : The Necropolis*, Aarhus, 2012, p. 126, fig. 6.74.





**Fig. 3.** Site de Messarità IV à Apollonia du Pont, tertre US 190 sur la tombe SP 32. Cliché : Alexandre Baralis, 2020.



**Fig. 4.** Site de Messarità IV à Apollonia du Pont, lécythe rituellement brisé dans la tombe SP 32. Cliché : Alexandre Baralis, 2020.





**Fig. 5.** Site de Messarîtè IV à Apollonia du Pont, cénotaphe SP 29.  
Cliché : Alexandre Baralis, 2019.



**Fig. 6.** Stèle pour pour Glykarionos et Polysthéous découverte à Panticapée, début du II<sup>e</sup> siècle av. J.-C. Kertch, musée archéologique, n<sup>o</sup> inv. KL-404. Cliché : [arachne.dainst.org/entity/177646](http://arachne.dainst.org/entity/177646).